FO 3.7 Région du Chablais

Informations générales et données techniques

- Canton: Vaud
- Commune concernée: Aigle
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, OFEV, services spécialisés du canton de Vaud
- Autres partenaires: CFF

Fonction et motif

Les projections en matière de développement ferroviaire mettent en évidence le fait que les capacités actuelles d'entretien des véhicules ferroviaires CFF seront insuffisantes en Suisse romande à un horizon de 10 à 15 ans. En particulier, l'entretien léger des RER Vaud, qui a lieu actuellement à Genève, ne pourra continuer à être planifié sur ce site en raison de l'augmentation du nombre de trains à entretenir qui ne pourront circuler sur l'axe Lausanne-Genève ainsi que le nœud de Genève déjà très fortement sollicités.

Projet

Nouveau centre d'entretien dédié à la maintenance légère du matériel roulant, situé sur la commune d'Aigle (variante « St-Triphon » du rapport explicatif) : nouvelle installation comprenant une emprise d'environ 10 ha et permettant la maintenance légère du matériel roulant, ainsi que les petites réparations, le travail de nettoyage de la flotte. Certaines prestations d'entretien léger seront également réalisées pour des clients tiers.

Marche à suivre

Afin que la Confédération puisse effectuer une pesée des intérêts conforme à l'article 3 OAT en vue de définir l'emplacement du nouveau site d'entretien ferroviaire dans le canton de Vaud, différentes variantes ont été examinées selon un processus d'évaluation dont les résultats sont présentés dans le rapport explicatif complétant la présente fiche d'objet. Un groupe d'accompagnement comprenant des représentants du canton de Vaud, des CFF et de la Confédération a élaboré ce rapport explicatif. Une coordination avec le plan sectoriel des surfaces d'assolement et l'environnement a été réalisée.

État de la décision		<u>arrêté</u>		
Mesures et état de la coordination	CR	СС	IP	ĺ
Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:				
 Nouveau centre d'entretien servant à la maintenance légère du matériel roulant situé à Aigle (variante « St-Triphon » du rapport explicatif) 	<u>*</u>			

Explication des indications

Le projet NEVA (Nouvel Etablissement Vaudois) a pour objectif d'identifier un nouvel emplacement pour l'entretien léger (aujourd'hui à Genève) et lourd

Indications:

aucune

Renvois:

Chap 4.1

FO 7.3 Région d'Yverdon-les-Bains (aujourd'hui à Yverdon-les-Bains) du matériel roulant afin de pouvoir accueillir les rames supplémentaires qui sont attendues d'ici 2030.

Depuis 2020, les CFF ont identifié dans le canton de Vaud 14 sites d'environ 20 ha susceptibles d'accueillir un nouveau site prévu à la fois pour l'entretien léger et lourd.

La question du maintien de l'entretien lourd à Yverdon-les-Bains a également été examinée. C'est pourquoi plusieurs emplacements ont été retenus seulement pour l'entretien léger afin de les combiner avec l'entretien lourd à Yverdon.

Une première évaluation préliminaire a permis d'exclure 11 sites parce qu'ils présentaient des points bloquants ou des contraintes trop importantes, tels qu'une consommation conséquente de SDA, des conflits avec des objets environnementaux figurant dans des inventaires fédéraux ou des conditions d'exploitation ferroviaire rédhibitoires.

<u>Une pesée des intérêts a été effectuée pour départager les 5 variantes restantes :</u>

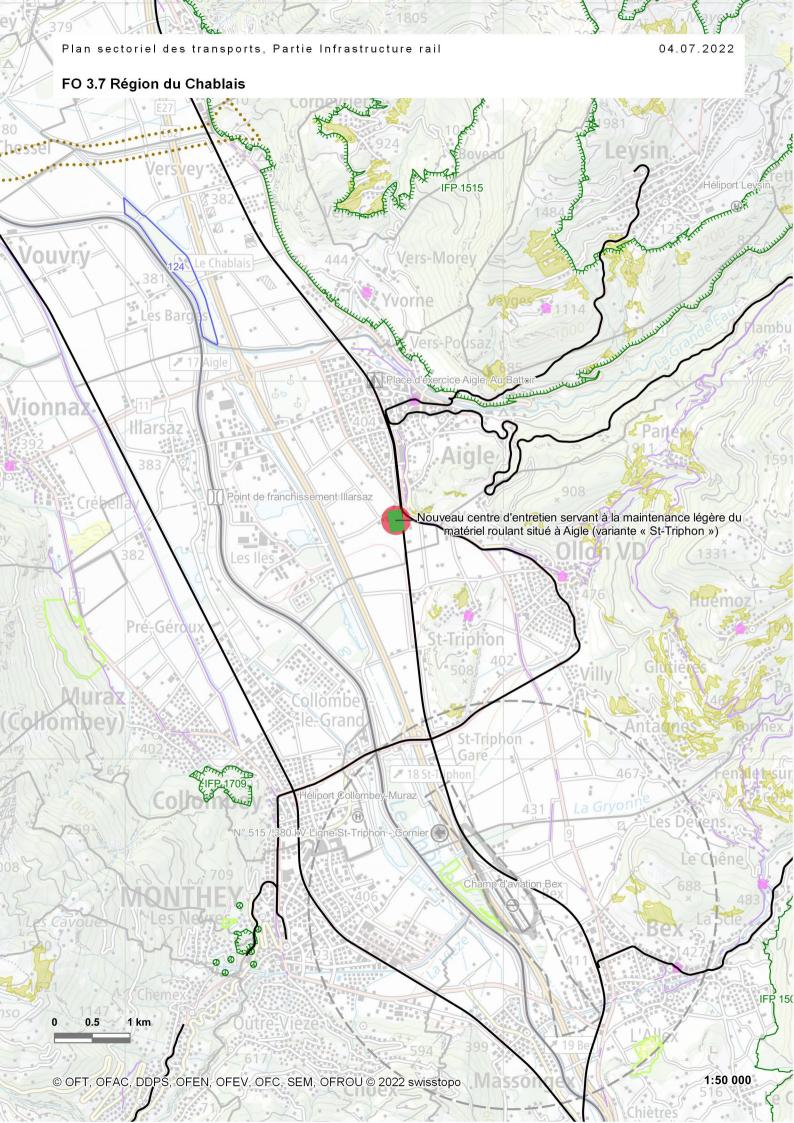
- <u>2 alternatives pour l'entretien lourd et léger ysur un même site à Aigle</u> (variante « St-Triphon » et variante « Aigle » du rapport explicatif) et
- 3 configurations impliquant des sites séparés pour l'entretien lourd et léger, le premier étant maintenu à Yverdon-les-Bains et le second prenant place dans un nouveau centre réalisé sur la commune d'Aigle (variante « St-Triphon » et variante « Aigle) ou sur le site existant de Lausanne-Triage.

Les 5 variantes retenues pour l'évaluation détaillée ont ainsi été comparées au travers d'une pondération globale des intérêts réparties dans les trois catégories suivantes qui ont été considérées comme les plus importantes : aménagement du territoire, environnement, et enfin exploitation ferroviaire.

Cette analyse a montré que la variante préservant l'activité d'entretien lourd à Yverdon-les-Bains (cf. FO 7.3) en association avec la réalisation d'un site d'entretien léger à Aigle (variante « St-Triphon ») présentait la meilleure variante à l'issue de la pesée des intérêts.

Ce choix a été guidé par les intérêts prépondérants suivants :

- le maintien de l'activité historique d'entretien lourd sur le site d'Yverdon-les Bains incluant son bassin d'emploi et le savoir-faire associé.
 Cette variante prévoyant le maintien de l'entretien lourd à Yverdonles-Bains permet d'éviter d'alourdir les infrastructures de transports
 (route et rail) en raison du déplacement des collaborateurs
- la compatibilité entre les besoins liés à la production sur le site d'Yverdon et ceux liés à la sauvegarde du patrimoine,
- la préservation des SDA, le site de St-Triphon se situant entièrement sur une zone industrielle et ne requérant, dès lors, pas de SDA,
- la réserve stratégique offerte par les dimensions du terrain disponible sur le site de St-Triphon, permettant, au besoin, une extension ultérieure des activités de maintenance ferroviaire.



FO 7.3 Région d'Yverdon-les-Bains

Informations générales et données techniques

Canton: Vaud

 Communes concernées: Bonvillars, Grandson, Onnens (VD), Yverdon-les-Bains

Autorité compétente: OFT

 Services concernés: ARE, DDPS, <u>OFC</u>, OFEV, services spécialisés du canton de Vaud

Autres partenaires: CFF

Fonction et motif

Afin d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du trafic marchandises, une nouvelle gare de formation, y compris voies de débord, s'avère nécessaire dans le Nord-Vaudois <u>afin de</u> s'intégrer au mieux dans le tissu logistique du Nord Vaudois.

Les projections en matière de développement ferroviaire mettent par ailleurs en évidence le fait que les capacités actuelles d'entretien des véhicules ferroviaires CFF seront insuffisantes en Suisse romande à un horizon de 10 à 15 ans. L'entretien lourd, actuellement effectué dans les ateliers d'Yverdon-les-Bains, va être intensifié en raison de l'augmentation du nombre de trains. C'est la raison pour laquelle une solution a dû être trouvée entre ces deux options pour l'entretien lourd : transformation des ateliers d'Yverdon-les-Bains pour être en mesure de répondre à l'augmentation des besoins ou construction d'un nouveau site. C'est la première option qui a été choisie.

Projet

Gare de formation de la région d'Yverdon-les-Bains : de nouvelles voies de formation avec une longueur de 750m y compris des voies de débord sont à construire dans la région d'Yverdon-les-Bains.

Transformation et modernisation des ateliers d'Yverdon-les-Bains : Transformation et modernisation du site permettant d'effectuer la maintenance lourde du matériel roulant, comprenant : les entretiens périodiques, les réparations importantes, les opérations au moment de la mi-vie du matériel roulant, la révision des composants. Certaines prestations d'entretien lourd seront réalisées également pour des clients tiers. Les voies de garage et de débord situées au nord de la gare seront dédiées à une affectation et leur surface se trouvera diminuée. Par conséquent celles-ci seront déplacées à Onnens-Bonvillars

Marche à suivre

Gare de formation de la région d'Yverdon-les-Bains (commune d'Onnens-Bonvillars): la Confédération a chargé les CFF, d'entreprendre des études de projet concernant la nouvelle gare de formation dans la région d'Yverdon-les-Bains en accord avec le canton de Vaud et d'élaborer l'avant-projet. Une coordination avec le plan sectoriel des surfaces d'assolement et l'environnement, en particulier les zones de protection des eaux souterraines, a été réalisée. Concernant ces dernières, la compatibilité du projet avec les intérêts de

Renvois:

Chap. 4.1

OB 3.6 Région Chablais

Bases:

Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019 (FF 2019 4379) la protection des eaux souterraines a été clarifiée et pourra vraisemblablement être assurée. Cela sera démontré en détail dans le cadre du projet d'exécution.

Transformation et la modernisation des ateliers d'Yverdon-les-Bains : Afin que la Confédération puisse effectuer une pesée des intérêts conforme à l'article 3 OAT en vue de définir l'emplacement du nouveau site d'entretien ferroviaire dans le canton de Vaud, différentes variantes ont été examinées selon un processus d'évaluation dont les résultats sont présentés dans le rapport explicatif complétant la présente fiche d'objet. Un groupe d'accompagnement comprenant des représentants du canton de Vaud, des CFF et de la Confédération a élaboré ce rapport explicatif.

Etat de la décision		ouverte		
Mesures et état de la coordination	CR	СС	IP	
Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:				
 Gare de formation de la région d'Yverdon-les-Bains (commune d'On- nens-Bonvillars) 	<u>*</u>	*		
Transformation et modernisation du centre d'entretien servant à la maintenance lourde du matériel roulant situé à Yverdon-les-Bains	<u> </u>			

Explication des indications

Transformation et modernisation des ateliers d'Yverdon-les-Bains : Le projet NEVA (Nouvel Etablissement Vaudois) a pour objectif d'identifier un nouvel emplacement pour l'entretien léger (aujourd'hui à Genève) et lourd (aujourd'hui à Yverdon-les-Bains) du matériel roulant afin de pouvoir accueillir les rames supplémentaires qui sont attendues d'ici 2030.

<u>Depuis 2020, les CFF ont identifié dans le canton de Vaud 14 sites d'environ 20 ha susceptibles d'accueillir un nouveau site prévu à la fois pour l'entretien léger et lourd.</u>

La question du maintien de l'entretien lourd à Yverdon-les-Bains a également été examinée. C'est pourquoi plusieurs emplacements ont été retenus seulement pour l'entretien léger afin de les combiner avec l'entretien lourd à Yverdon.

Une première évaluation préliminaire a permis d'exclure 11 sites parce qu'ils présentaient des points bloquants ou des contraintes trop importantes, tels qu'une consommation conséquente de SDA, des conflits avec des objets environnementaux figurant dans des inventaires fédéraux ou des conditions d'exploitation ferroviaire rédhibitoires.

<u>Une pesée des intérêts a été effectuée pour départager les 5 variantes restantes :</u>

- <u>2 alternatives pour l'entretien lourd et léger ysur un même site à Aigle</u> (variante « St-Triphon » et variante « Aigle » du rapport explicatif) et
- 3 configurations impliquant des sites séparés pour l'entretien lourd et léger, le premier étant maintenu à Yverdon-les-Bains et le second prenant place dans un nouveau centre réalisé sur la commune d'Aigle (variante « St-Triphon » et variante « Aigle) ou sur le site exis- tant de Lausanne-Triage.

Les 5 variantes retenues pour l'évaluation détaillée ont ainsi été comparées au travers d'une pondération globale des intérêts réparties dans les trois catégories suivantes qui ont été considérées comme les plus importantes: aménagement du territoire, environnement, et enfin exploitation ferroviaire.

Cette analyse a montré que la variante préservant l'activité d'entretien lourd à Yverdon-les-Bains (cf. FO 7.3) en association avec la réalisation d'un site d'entretien léger à Aigle (variante « St-Triphon ») présentait la meilleure variante à l'issue de la pesée des intérêts.

Ce choix a été guidé par les intérêts prépondérants suivants :

- le maintien de l'activité historique d'entretien lourd sur le site d'Yverdon-les Bains incluant son bassin d'emploi et le savoir-faire associé.
 Cette variante prévoyant le maintien de l'entretien lourd à Yverdon-les-Bains permet d'éviter d'alourdir les infrastructures de transports (route et rail) en raison du déplacement des collaborateurs
- la compatibilité entre les besoins liés à la production sur le site d'Yverdon et ceux liés à la sauvegarde du patrimoine,
- la préservation des SDA, le site de St-Triphon se situant entièrement sur une zone industrielle et ne requèrant, dès lors, pas de SDA,
- la réserve stratégique offerte par les dimensions du terrain disponible sur le site de St-Triphon, permettant, au besoin, une extension ultérieure des activités de maintenance ferroviaire.

La transformation et la modernisation des ateliers d'Yverdon-les-Bains nécessitent de déplacer les voies de garage et de débord à Onnens-Bonvillars. La zone prévue pour ce déplacement est un terrain qui n'est pas situé sur des SDA et qui s'avère compatible avec l'activité. De plus, aucun inventaire fédéral de protection n'est répertorié sur ce terrain. Le choix du site de déplacement des voies de débord à Onnens-Bonvillars avait fait l'objet dans le rapport explicatif relatif à la recherche d'un nouvel emplacement pour la gare de formation de la région d'Yverdon-les-Bains. Ce rapport a été validé par le Conseil fédéral le 26.01.2022.

Gare de formation d'Onnens-Bonvillars (commune d'Onnens-Bonvillars): Au nord du canton de Vaud, l'activité liée au trafic marchandises est répartie sur plusieurs endroits. Du fait de l'urbanisation passée et au vu de la croissance du volume de trafic en transport régional de voyageurs, ces emplacements décentralisés ne permettent pas d'exploitation rentable à long terme. C'est pourquoi la formation et la séparation des trains de marchandises doivent être déplacées des périmètres ferroviaires de Chavornay, Cossonay, Eclépens, Onnens-Bonvillars, Yverdon-les-Bains et Yvonand vers une nouvelle gare de formation centrale située dans le Nord Vaudois. Par conséquent, les installations marchandises situées à proximité de la gare d'Yverdon-les-Bains subiront un changement d'affectation.

Avec l'approbation par l'Assemblée fédérale de l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019, la décision de la construction de la nouvelle gare de formation de la région d'Yverdon a été entérinée.

Les CFF ont examiné différents emplacements envisageables. Les critères d'exploitation ont indiqué que Chavornay et Onnens-Bonvillars étaient les sites les plus susceptibles de fournir, pour le transport de marchandises, une offre attrayante et compétitive par rapport à la route. Le terrain disponible est suffisamment grand aux deux emplacements étudiés et les deux sites sont si-

tués à proximité d'un accès à la route nationale. Toutefois, l'accès à celui de Chavornay traverserait des espaces construits. Le plan directeur cantonal prévoit un site stratégique de développement d'activités aussi bien à Chavornay qu'à Onnens-Bonvillars. Les autres effets sur le territoire et l'environnement sont comparables pour les deux emplacements.

Lors des adaptations du SIS 2021, la Confédération a fixé l'emplacement de la nouvelle installation dans le Nord Vaudois. Elle a choisi l'emplacement d'Onnens-Bonvillars suite aux réponses obtenues dans le cadre de la procédure d'évaluation, de consultation et de participation.

<u>Halte Y-Parc</u>: En parallèle à ces travaux, la halte Y-Parc a été approuvée pour l'étape d'aménagement 2035 de PRODES. La nouvelle halte doit être adaptée au développement urbain et intégré dans le réseau de transport public local. Toutefois, elle ne remplit pas les critères de pertinence pour une intégration dans le SIS et sera coordonnée en dehors du plan sectoriel des transports.

